

L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer ...
levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



Voici le mois de Marie. Ayons pour notre mère une grande dévotion, un profond amour et un attachement indéfectible. **Tâchons de vivre davantage en sa sainte présence : elle nous inspirera de bonnes pensées, nous unira à son Divin Fils et nous protégera des maux et des tentations.**

Nous nous approchons aussi des mois d'été et de la grande chaleur, souvent synonyme d'ambiance détendue, et de tenues légères... occasion de vous exhorter à la **modestie chrétienne** ! Celle-ci n'est pas une question de centimètres... **C'est un problème grave duquel dépend, en partie, le maintien de la civilisation chrétienne.** La franc-maçonnerie a bien compris cela : la femme est le soutien du foyer chrétien ; or, pour enlever à la femme ses sentiments religieux, il faut la corrompre. De là **cette immense offensive de la mode impudique.** Ne faut-il pas, chères fidèles, rester libres et vous tenir à l'écart des modes qui s'attaquent au bon goût, à la féminité, à la bienséance ? Ayez le courage de réagir, ne vous laissez pas paralyser ! Il ne s'agit pas de s'habiller de manière austère, mais **élégante... !**

Les indications affichées dans les églises le sont pour être suivies, par respect pour le **Saint Sacrement et l'édification de tous.** Est-il juste que beaucoup soient vigilantes en ce domaine tandis que d'autres ne s'y conforment pas ou pas toujours ?

Que Notre-Dame soit votre Reine et votre guide !

Abbé Michel Rebourgeon

N° 587 – Mail 2014
Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

La modestie chrétienne

Qui a dit : « La courtisane est un métier qui tend à disparaître, car la liberté qu'on accorde aux jeunes filles et, d'autre part, la mauvaise tenue des femmes du monde, lui font une terrible concurrence » ? C'est Sacha Guitry, dans *Les Femmes et l'amour* (p. 42).

Le pape Benoît XV affirme : « Une femme n'est vraiment vertueuse que si elle se montre telle dans la façon de se vêtir. **La mode inconvenante naît de la corruption de celui qui l'invente, et engendre la corruption chez celles qui l'adoptent.** » La Très Sainte Vierge Marie n'a-t-elle pas dit à la Salette : « Il faut faire pénitence... Les péchés qui portent le plus d'âmes en enfer sont les péchés de la chair. **Il viendra des modes qui offenseront beaucoup Jésus. Les personnes qui servent Dieu ne doivent pas suivre la mode, l'Église n'a pas de mode, Jésus est toujours le même.** »

Écoutons le R.P. Calmel, O.P. « Le déshabillé des modes actuelles constitue un déshonneur pour la femme, une tentation pour l'homme et offense véritablement le Seigneur. [...] L'insensibilité en ces domaines, si graves et si élémentaires, prouve que chez elles quelque chose de foncier a

été atteint et est plus ou moins faussé ou détruit : c'est le sens même de la pudeur qui est affaibli ou annihilé. [...] L'usage de certains vêtements a aujourd'hui pour fonction de déshabiller la femme et la jeune fille et de faire ressortir sa nudité. [...] **Ce qui fléchit, c'est le sentiment du sacré.** [...] C'est parce que ces femmes et ces jeunes filles n'ont plus le sens de la pureté, se consi-



Couronnement de la Sainte-Vierge
(Velázquez - 1645)

dèrent sans respect et acceptent leur profanation qu'elles se laissent entraîner par des modes honteuses. [...] **Qu'elles prennent conscience qu'elles sont sacrées et que le vêtement est chose sacrée**, alors seulement elles cesseront de faire comme tout le monde.»

« Tant que certaines toilettes provocantes demeurent le triste privilège de femmes de réputation douteuse et comme le signe qui les fait reconnaître, on n'osera pas les adopter pour soi. Mais le jour où ces toilettes apparaissent portées par des personnes au-dessus de tout soupçon, on n'hésitera plus à suivre le courant, un courant qui entraînera peut-être aux pires chutes. [...] Si, comme le prétendent certaines, une mode audacieuse ne produit sur elles aucune impression mauvaise, que savent-elles de l'impression que les autres en ressentent ? [...] Oh ! Combien justement on a observé que si certaines chrétiennes soupçonnaient les tentations et les chutes qu'elles causent chez les autres par leur toilette et les familiarités auxquelles, dans leur légèreté, elles accordent si peu d'importance, elles s'épouvanteraient de leur responsabilité !

[...] Dieu ne vous demande point de vivre en dehors de votre temps, de rester indifférentes aux exigences de la mode au point de vous rendre ridicules en vous habillant à l'encontre des goûts et des usages communs de vos contemporaines, sans vous préoccuper jamais de ce qui leur plaît. [...] **Dans l'attitude à observer à l'égard de la mode, la vertu tient le juste milieu.** Ce que Dieu vous demande est de vous souvenir toujours que **la mode n'est pas, ni ne peut être, la règle suprême de votre conduite, qu'au-dessus de la mode et de ses exigences, il y a des lois plus hautes et impérieuses, des principes supérieurs et immuables** qui, en aucun cas, ne peuvent être sacrifiés au gré du plaisir, ou du caprice et devant lesquels l'idole de la mode doit savoir abaisser sa fugitive toute-puissance. Ces principes ont été proclamés par Dieu, par l'Église, par les saints et les saintes, par la raison et par la morale chrétienne » (Pie XII aux jeunes filles de l'Action catholique de Rome, 22 mai 1941).

« C'est par charité que nous luttons contre le laminage du genre humain, contre l'écrasement produit par l'effa-

cement des différences qui sont au fondement de l'équilibre de l'humanité. [...] Quand on voit **une femme en pantalon**, ce n'est pas uniquement à telle personne qui s'habille de manière indigne qu'il faut penser, mais à l'humanité tout entière qui va vers un chaos qui sera atteint quand les femmes seront totalement assimilées aux hommes. Personne n'a intérêt à prêter la main à l'élaboration d'un avenir où régneront l'indéfini, l'ambigu, l'incomplet et, en définitive, le monstrueux » (Cardinal Siri, archevêque de Gênes, *Avertissement à propos du vêtement masculin porté par les femmes* à son diocèse et à son clergé, le 12 juin 1960).

« Une robe qui ne couvre pas les genoux de la personne en position assise est indécente et ne peut en aucun cas être permise » (Bulletin officiel du District de France n° 181, mai 2004).

« Les femmes doivent avoir **la tête couverte et être vêtues modestement**, surtout quand elles s'approchent de la sainte Table » (Droit canonique n° 1262 § 2).

Abbé Michel Rebourgeon

Royauté sociale du Christ ?

Jésus-Christ n'est pas seulement roi de l'Église ou des fidèles, mais aussi de tous les hommes et de tous les États. Lui-même l'a dit avant son Ascension : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre » (Matth. 28,18). Il est roi du

monde entier, rien ne peut se soustraire à sa puissance.

Le Christ a un double droit à la royauté :

1. Il est **roi par nature**, en raison d'un droit inné (il est l'Homme-Dieu) ;
2. Il est **roi par conquête**, de par un droit acquis (en rachetant le monde, il s'est acquis tous les hommes dans son Sang).

Jésus affirme devant Pilate que son royaume n'est pas **de ce monde** (Jean 18, 36). Cela signifie que sa royauté n'est pas *originnaire* de ce monde, et qu'elle est d'une nature bien supérieure aux royautés de la terre. Mais elle s'exerce cependant sur la terre. Le royaume de Jésus-Christ n'est pas *de* ce monde mais il est bien *dans* ce monde. Les Pères de l'Église soulignent que Notre-Seigneur n'a pas dit : « Mon royaume n'est pas ici », mais bien : « Mon royaume n'est pas d'ici ». **Sa royauté s'exerce bien en ce monde.**

Pie XI enseigne dans *Quas primas* que le royaume du Christ « est principalement spirituel ... Mais ce serait une erreur grossière de refuser au Christ-Homme **la souveraineté sur les choses temporelles, quelles qu'elles soient** : il tient du Père sur les créatures un droit absolu, lui permettant de disposer de toutes à son gré ».

Notre-Seigneur a soigneusement distingué la société religieuse qu'il fondait (la sainte Église) de la société civile. Il a laissé leur pouvoir (et tout pouvoir vient de Dieu) aux rois de la terre. Mais la royauté du Christ n'en existe pas moins, et les autorités temporelles ont le devoir de la reconnaître publiquement dès qu'elles en ont connaissance.

(tiré de *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église* par l'Abbé Matthias Gaudron, FSSPX, pages 71-74)



Le Christ en gloire (Cathédrale de Reims, portail nord)

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin

2221 av. de la Résistance
83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18 h 30 (sauf 1^{er} vendredi du mois)
- samedi : 7 h 45 (sauf 1^{er} du mois)

Église Sainte-Philomène

125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9 h 30 et 18 h 30
sauf : Noël, Pâques, Pentecôte,
Assomption et deux derniers di-
manches de septembre (se rensei-
gner)

Semaine :

- jeudi : 18 h 30
- 1^{ers} vendredi et samedi du mois :
18 h 30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré, 83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi et samedi : 8 heures
- mardi et jeudi : 7 h 15
- mercredi et vendredi : 9 h 05
- vacances scolaires : 8 heures
(se renseigner)

Conférences et réunions

- **Conférence biblique**, par M. l'abbé Rebourgeon. Sujet : *Origine de l'homme*. À Toulon, **vendredi 9 mai**, à 19h20, au Prieuré (après la messe).
- **Réunion des Foyers Chrétiens**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu le **vendredi 9 mai** chez M. et M^{me} Prunier-Duparge. Sujet : *Étude comparée de la messe traditionnelle et de la messe de Paul VI (suite)*.
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 16 mai**, au Prieuré, à 19h20 (après la messe). *Étude comparée de la messe traditionnelle et de la messe de Paul VI (suite)*.

Annonces diverses

- **Samedi 3 mai : Récollecion annuelle des tertiaires** du Var de la Fraternité Saint-Pie X, au Prieuré Saint-Maximin.
- **Dimanche 4 mai** : dimanche du Bon Pasteur, la **quête impéree annuelle en faveur des séminaires de la Fraternité** sera faite après les messes.
- **Samedi 10 mai** : les élèves de sixième du Cours Saint-Dominique feront leur **Communion Solennelle**. Ayons à cœur de les aider par la prière à bien se préparer !
- Notre **pèlerinage annuel à Notre Dame du Mai** aura lieu cette année le **samedi 10 mai**. Rendez-vous à **16 heures** au parking habituel, en contrebas du sanctuaire. Nous **monterons** jusqu'au sanctuaire, en méditant le chapelet. Arrivée au sanctuaire vers 17 heures, et temps de prière dans la chapelle.
- **Les 17 et 18 mai : Pèlerinage** de Doyenné à la Sainte-Baume. Un car est organisé par l'Association Sainte-Philomène au départ de Toulon le dimanche 18 mai (bulletin d'inscription sur la table de presse). Venez nombreux ... en car !
- **Samedi 24 mai, à 10 heures** : Monseigneur de Galarreta administrera le **sacrement de Confirmation** à Saint-Pré.
- **Dimanche 1^{er} juin** : plusieurs garçons de nos chapelles de Toulon et de Saint-Pré feront leur **Communion Solennelle** à l'église Sainte-Philomène, au cours de la messe de 9 h 30. La veille, ils suivront au Prieuré une récollecion préparatoire. Ayons à cœur de les aider par la prière à bien se préparer !
- **Dimanche 15 juin** : plusieurs enfants de notre chapelle de Toulon feront leur **Pre-mière Communion** à l'église Sainte-Philomène, au cours de la messe de 9 h 30. La veille, ils suivront au Prieuré une récollecion préparatoire. Ayons à cœur de les aider par la prière à bien se préparer !
- **Dimanche 22 juin** : nous vous invitons tous à un **pique-nique au Prieuré** (précédé d'un apéritif offert), après la messe de 9 h 30 ! Des **stands** seront dressés pour vous proposer toutes sortes de choses. À cet effet, vous pouvez, à l'occasion du ménage de printemps, vous débarrasser de ce dont vous n'avez plus besoin et le confier à M^{me} Tellier, responsable des objets de la kermesse, ou au Prieuré.

Pèlerinage de Chartres-Paris (7-8-9 juin 2014)

Le **bulletin d'inscription au car** a déjà été distribué (vous pouvez le demander à Mme Moreau ou le trouver sur la table de presse de l'église Sainte-Philomène). Ce bulletin est à retourner avec le règlement le plus rapidement possible ! Cette inscription ne comprend que les transports et n'inclut pas celle au pèlerinage (à l'aide du tract déjà proposé ou à l'adresse en ligne : pele.trad@wanadoo.fr).

Chronique



Conférence du Dr Dickès au prieuré, le 29 mars 2014

Sainte Maxime, le 16 mai

Saint Aigulphe, né à Blois, bénédictin à Fleury puis au Monte-Cassino, fut nommé abbé de Lérins en 670 afin d'y substituer la règle bénédictine à celle de saint Honorat. Avant sa déportation et son martyre en 676, des filles vertueuses de noble famille lui demandèrent de fonder un couvent. Saint Aigulphe fit venir Angadrême¹, fille de Blois, et l'installa abbesse d'un refuge au lieu-dit Arluc, aujourd'hui Saint-Cassien², à deux milles des îles de Lérins, sur les bords de la Siagne.



Chapelle de la butte de Saint-Cassien
(ancienne Arluc)

C'est là que, cent cinquante ans plus tard, **sainte Maxime**, fille du comte de Grasse, née à **Callian**, entra dans la vie religieuse. Elle abandonne aux religieux de Lérins toutes ses seigneuries, prend le voile et prononce ses vœux au couvent d'Arluc. Ensuite il fut fondé un couvent près de



Sainte Maxime

Callian sur les bords de la Camiole, rivière qui se jette dans le lac de Saint-Cassien. Exemple de la communauté, elle est ensuite nommée à la direction de ce couvent.

Elle décède le 16 mai 856 dans son couvent de Callian³.

1 À distinguer de sa contemporaine, sainte Angadrême, patronne de Beauvais.

2 Au milieu de l'actuel aéroport de Cannes-Mandelieu.

3 D'autres, ayant une autre opinion, avancent que cette sainte mourut dans une terre près de la mer, au golfe de Grimaud, qui a été appelée de son nom, Sainte-Maxime, et que cette terre fut donnée dans la suite au prince Hugues de Callian, pour une partie de la dot d'Hermen-

gardé, son épouse, fille du comte de Provence. On ajoute que les reliques de cette sainte furent transportées des rives de la mer à Callian par les seigneurs de la maison de Grasse, pour éviter qu'elles ne fussent profanées par les Sarrasins, qui abordaient tous les ans vers ces côtes. Un auteur l'a même confondue avec une sainte d'Afrique. Une tradition de Callian disait que le couvent d'Arluc était assez voisin de la mer et que les reliques de la sainte y reposaient depuis son décès jusqu'à ce que les incursions sarrasines se répétant, il aurait été décidé de les rapatrier à Callian; aucune de ces trois opinions ne me semble probable face à l'affirmation de saint Adon, son contemporain.

Après l'occupation sarrasine, vers l'an 1000, les cénobites de Lérins donnèrent aussi le nom de **Sainte-Maxime**, sainte en effet de leur ordre, à cette ville côtière, qui leur appartenait depuis le septième siècle, au sud-est de Fréjus, en face de Saint-Tropez.

En 1391, ses reliques sont transférées de Callian à Fréjus.

En 1517, Louis de Grasse, coseigneur de **Mons** et de Caillan, grand sénéchal et vice-gouverneur de Provence, vint demander aux Fréjusiens les reliques de sa parente, avec des troupes armées, à ce qu'on dit, feignant qu'il les amenait par respect et pour la solennité de la cérémonie, les rapportant pompeusement à Callian, pour cette seule raison qu'elle était de la maison de Grasse. Mons se voit attribuer le bras gauche de la sainte. Pieux et providentiel rapatriement, car Charles Quint confisquera les reliques de la cathédrale de Fréjus en 1536...

Les Callianois obtinrent des indulgences de Rome en 1519 pour le culte à sainte Maxime dans l'église de Callian. Dix cardinaux y sont nommés, dont Nicolas de Fiesque, alors évêque de Fréjus.

garde, son épouse, fille du comte de Provence. On ajoute que les reliques de cette sainte furent transportées des rives de la mer à Callian par les seigneurs de la maison de Grasse, pour éviter qu'elles ne fussent profanées par les Sarrasins, qui abordaient tous les ans vers ces côtes. Un auteur l'a même confondue avec une sainte d'Afrique. Une tradition de Callian disait que le couvent d'Arluc était assez voisin de la mer et que les reliques de la sainte y reposaient depuis son décès jusqu'à ce que les incursions sarrasines se répétant, il aurait été décidé de les rapatrier à Callian; aucune de ces trois opinions ne me semble probable face à l'affirmation de saint Adon, son contemporain.

4 Pays correspondant à l'ancien diocèse de Fréjus.

En 1643, Pierre de Camelin, évêque de Fréjus, ouvre la châsse où l'on trouve les deux tibias, les deux fémurs, des fragments des deux bras, tous les os de l'épine dorsale, les os des deux épaules, une côte, le crâne de la tête et plusieurs petites pièces des ossements de ladite tête, desquelles petites pièces brisées, quelqu'un en ayant fait le dénombrement, en compte deux cent cinquante, sans y comprendre les ossements



Église
de Sainte-Maxime

ci-dessus, et aussi un mouchoir de toile blanche.

En 1677, l'évêque de Fréjus ouvre aussi la châsse et prend la seule côte qui restait pour la placer dans un reliquaire à la cathédrale de Fréjus. Benoît de Clermont, évêque de Fréjus, ordonna, en 1678, que soit rehaussé l'office de Sainte-Maxime dans le diocèse de Fréjus. Le reliquaire de Fréjus était exposé solennellement à sa fête sur le maître-autel de la cathédrale, côté épître. Tandis que la plupart des reliques étaient dans la châsse d'une chapelle de l'église de Callian, côté épître.

En temps de sécheresse, une procession partait de Mons et l'autre de Callian; quand elles se rencontraient, les deux curés s'embrassaient. Le curé de Callian confiait la relique de la sainte, celui de Mons la croix qu'il portait au curé de Callian, les jeunes filles de Callian qui portait la statue de Sainte Maxime la confiaient aux filles de Mons, puis la procession rejoignait l'église de Callian où le curé de Mons disait la Messe avant que les paysans ne déposent des fleurs et des fruits auprès de la sainte, et ne repartent chez eux chargés de ces fruits et fleurs bénits. La pluie ne manquait pas d'arriver.